



Infidélité+carte de sejour

Par **safsoufa546**, le **07/01/2012 à 00:54**

Bonjour,rnrnje suis une française mariée depuis 2007 à un tunisien avec qui j'ai eu un enfant en 2008. Je viens d'apprendre qu'il me trompe et j'ai des preuves(photos du couple, sms, emails). J'ai un enfant avec lui mais il ne subvient absolument pas ni à mes besoins ni a ceux de l'enfant(j'ai quelques tickets de courses). En plus il s'oppose au fait que je travaille!!!!Maintenant j'aimerais savoir s'il est possible de lui faire retirer sa carte de séjour de 10 ans qu'il a obtenu grâce à moi ou de demander le non renouvellement de sa carte au terme des 10 ans. Divorcer n'est pas une solution car en fait je voudrais juste qu'il retourne dans la misère où il était avant que je ne l'en fasse sortir. rnrnMerci pour votre aide

Par **amajuris**, le **07/01/2012 à 10:40**

bjr,rn selon ce que vous écrivez, la solution logique est de divorcer.rnje ne comprends pas que vous vouliez rester marié avec cette personne telle que vous la décrivez.rnsi vous ne voulez pas divorcer, c'est que la situation vous convient.rnpour les titres de séjour, vous pouvez faire un courrier aux services de la préfecture.rncdt

Par **safsoufa546**, le **07/01/2012 à 11:54**

bonjour, rnrnje sais que le divorce est la solution mais je veux d'abord qu'il retourne dans la misère de laquelle je l'ai fait sortir. Et donc si je réussis à le coincer dans son pays, j'entame la procédure de divorce la bas car c'est la bas que je l'ai épousée. En plus, ici il risque de me tuer si je divorce en france. Alors que loin de moi et de mon enfant, il ne peut rien nous

faire.rnrnMerci pour votre reponse

Par **amajuris**, le **07/01/2012 à 13:38**

vous pouvez divorcer en france.

Par **safsoufa546**, le **07/01/2012 à 22:10**

Je sais que je peux divorcer en France mais avant il faut que je réussisse à le faire retourner dans son pays. Son retour est mon but premier ensuite vient le divorce où que ce soit ici ou la bas. Son retour est d'autant plus primordiale qu'il risque de se venger s'il reste sur le territoire français.rnrnAlors y a t'il une possibilité et si oui lesquelles pour qu'il reste coincé en Tunisie que ce soit par le retrait de sa carte ou son non renouvellement?rnrnCDT